

nous en fait, sauf, il convient de le mentionner, le bois dur de haute qualité dont les scieries ont besoin pour la fabrication du bois d'oeuvre. Quant au bois de pulpe, au bois dur ordinaire, il y en a un surplus dans la province.(1)

A la lumière des propos et arguments avancés, les membres du Comité espèrent voir naître des mécanismes consultatifs et décisionnels qui sauront tenir compte des différentes opinions émises au sujet des aspects écologiques, sociaux et économiques de la forêt et de ses industries.

A. Les forêts privées

Étant donné la structure d'âge particulière des forêts du Nouveau-Brunswick, les propriétaires de forêts privées se préoccupent du surplus immédiat de résineux sur pied dans la province. Le Nouveau-Brunswick a connu, entre 1914 et 1920, une grave épidémie de tordeuse qui aurait décimé les peuplements de sapins et d'épinettes. Les arbres s'étant ensuite remis à croître ont depuis lors atteint une maturité qui les rend à peu près tous disponibles en même temps pour la récolte. Le problème qui en découle se pose donc ainsi: ce qui ne peut être recueilli d'ici 20 ans sera peut être perdu à jamais. A ce sujet, Peter deMarsh soutient que:

Cela a des répercussions immédiates et directes sur les efforts visant à promouvoir une meilleure gestion des forêts chez les petits propriétaires. En tant que

(1) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 25.